VILLE DE HUNTINGDON

Province de Québec

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO : 976-2024

Avis est donné par la soussignée de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

- No. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005.

Ce règlement recevait l'approbation de la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu du certificat de conformité émis à la Ville de Huntingdon le 17 octobre 2024.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site Web de la municipalité www.villehuntingdon.com, en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 23, rue King, Huntingdon Québec, J0S 1H0, durant les heures d'affaires ou par courriel à l'adresse: greffe@villehuntingdon.com.

Donné à Huntingdon, ce 7 février 2025

_____
Denyse Jeanneau, greffière

Certificat de Publication

Je, Denyse Jeanneau, greffière de la Ville de Huntingdon certifie avoir publié l'avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement suivant :

- No. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005.

Je soussignée, Denyse Jeanneau, greffière de la Ville de Huntingdon, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Huntingdon et en l'affichant à l'Hôtel de Ville le 7 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7e jour de février 2025.

_(*Original signé*)_____
Denyse Jeanneau, greffière

VILLE DE HUNTINGDON
23, rue King, Huntingdon (Québec) Canada J0S 1H0
Tél. : (450) 264-5389 *- Fax: (450) 264-6826 - Courriel:greffe@villehuntingdon.com*